

## VOIRIE Porte de Pantin

Adresse : Porte de Pantin, 75019  
Type de site : Voirie sous périphérique  
Mode de détention du local : Propriété de la Ville de Paris  
Surface estimée : 1000 m<sup>2</sup>  
Hauteur sous poutre estimée : plus de 5,5 m

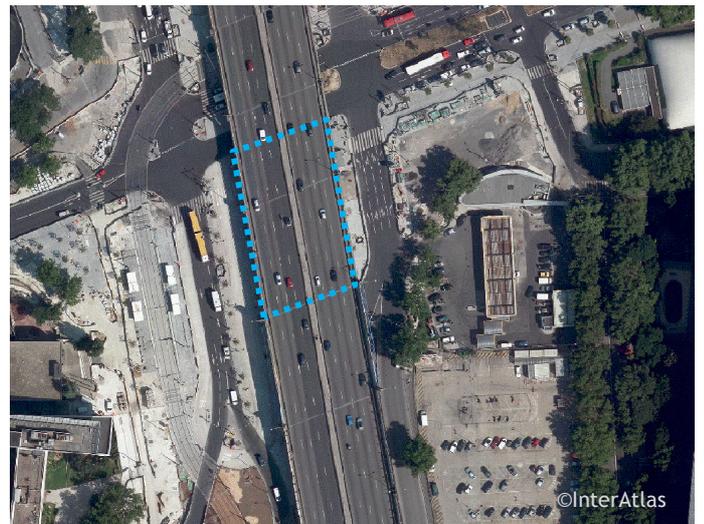
### - Localisation

Le site est localisé sous le boulevard périphérique (BP), à la Porte de Pantin, au nord de Paris. Il est longé à l'ouest par le boulevard Serrurier dont une partie accueille un terminal de bus RATP ; au nord par l'avenue Jean Jaurès et son prolongement et l'avenue de la Porte de Pantin ; à l'est par des sorties de voies rapides, la première du boulevard périphérique extérieur et la seconde du souterrain Serrurier-Chaumont passant sous le site.

Il se situe dans un secteur en requalification. A proximité immédiate du site se trouvent des habitations, la Philharmonie de Paris, la Cité de la musique, le stade La Doumègue. Le futur aménagement du terrain de la Marseillaise prévoit un programme mixte.



Extrait APUR / CASSINI



Extrait APUR / CASSINI

### - Description

Le site est sur le domaine public, sous le boulevard périphérique. Deux structures sont présentes au sud de la parcelle. Il s'agit d'un local d'exploitation de la RATP (photo 3) et d'une issue de secours du souterrain Serrurier-Chaumont (photo 4) qui doivent rester en place, libres de toute occupation et accessibles.

Une zone pouvant servir d'aire de chargement/déchargement de poids lourds à l'est du site, dessinée dans la représentation schématique ci-après, est comprise dans le projet du candidat (détails ci-après).

Les principaux usages piétons se font selon un axe est-ouest qui fait la liaison entre Pantin et l'espace loisirs (Cité de la musique, Théâtre...) de Paris-Villette, au nord-ouest de la parcelle.

Le souterrain Serrurier-Chaumont passe sous le site.

## - Accessibilité

Le site est accessible par le boulevard périphérique extérieur.

Les poids lourds ne sont pas autorisés à entrer ni circuler sur le site, ils devront s'arrêter à l'est du site, sur une zone prévue à cet effet décrite ci-après. L'entrée des véhicules légers et des triporteurs pourra se faire par cette même façade via le bateau (abaissement de trottoir) existant. L'entrée des triporteurs par la façade nord de l'emprise pourra être étudiée avec les services de la Ville de Paris. Les accès piétons sont envisageables par toutes les façades sauf au sud de la parcelle.

## - Contraintes d'aménagement et d'utilisation

Le projet devra s'insérer dans cet environnement, de façon harmonieuse et esthétique, en accord avec la Ville de Paris. Pour exemple, un Centre de Valorisation et d'Apport des Encombrants de la Ville de Paris, en face du présent site, lui aussi sous le périphérique, remplit ces conditions (Photo 5).

La clôture du site devra veiller à ne pas créer de recoins qui pourraient être facilement occupés, et générer des problèmes d'insalubrité et d'insécurité. On remarque déjà que la RATP a condamné l'espace résiduel entre son local et les ouvrages de soutènement du périphérique (photo 6).

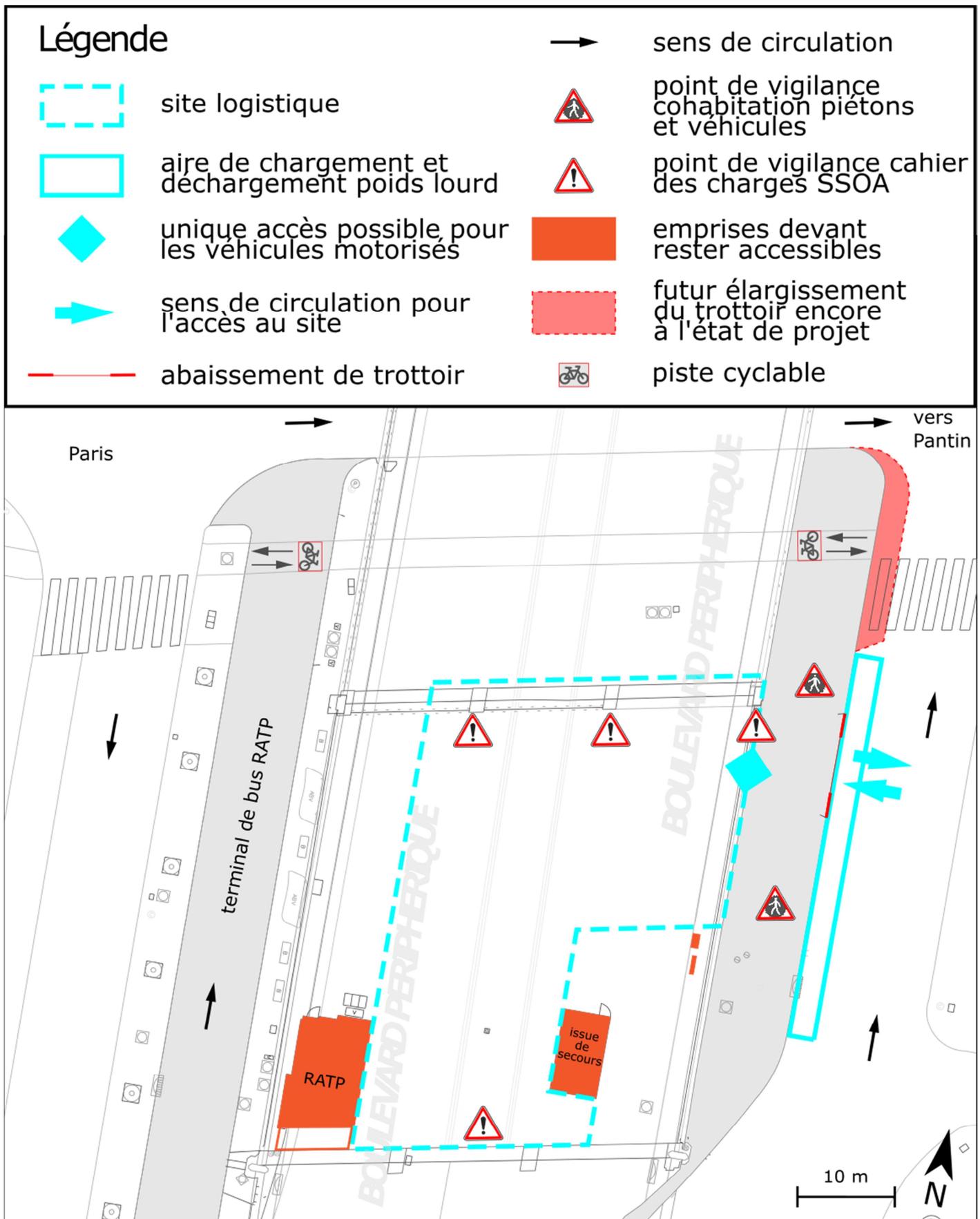
Les poids lourds dédiés au site pourront s'arrêter le long du trottoir contigu à l'espace logistique, à l'est du site, du côté des voies de sorties du boulevard périphérique, dite « aire de chargement/déchargement » ci-dessus. Il s'agit d'une des quatre voies de circulation de la bretelle du boulevard périphérique qui est à ce jour neutralisée et fermée à la circulation via des « balisettes » plastiques. Cette zone dédiée au site pourra donc permettre le chargement et le déchargement des marchandises.

L'aménagement (protection) et la maintenance de cette « aire de chargement/déchargement » devra être assurée par le porteur du projet, en accord avec les services de la Ville. Le porteur de projet devra par ailleurs conserver l'espace de circulation piétonne existant entre le site de logistique et l'aire décrite ci-dessus.

## - Cahiers des charges et réglementations à respecter

La situation géographique du site, sous le boulevard périphérique, oblige à respecter des recommandations détaillées dans le **cahier des charges de la Section Seine et Ouvrages d'Art (SSOA)**, joint à cette fiche technique. Ce document oblige, entre autres, le porteur de projet à effectuer une étude de risque. Il impose également que les bâtiments doivent avoir une certaine tenue au feu et disposer de détecteurs de fumées. D'autres prescriptions y sont détaillées : le tablier du périphérique doit être visitable, la possibilité de fixer des éléments à l'ouvrage est très limité, le stockage est très largement restreint, etc.

- Représentation schématique du site



## Photographies du site



Photo 1 : Vue orientée ouest, pilliers du périphérique délimitant le côté nord du site - Source : DVD



Photo 2 : Vue orientée nord depuis le site - Source : DVD



Photo 3 : Site logistique et emprises RATP - Source : DVD



Photo 4 : Site logistique et sortie de secours du tunnel - Source : DVD



Photo 5 : CVAE Porte de Pantin en travaux - Source : DVD

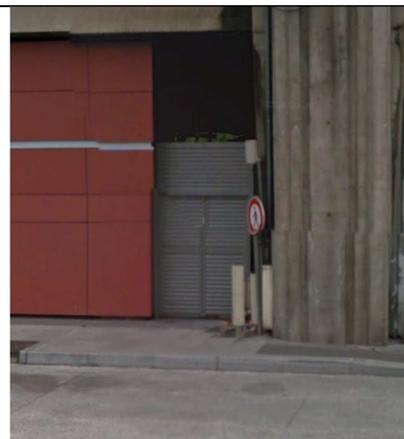


Photo 6 : Espace condamné entre le local RATP et les ouvrages du périphérique - Source : Google Street View

- **Documents joints**

Ci-dessous, sont listés les documents électroniques joints à cette fiche :

- DOC1-Plan Général de Voirie ; Source : Mairie de Paris, Mars 2016 ;
- DOC2-Plan du Réseau d'Eau ; Source : Eau de Paris, Avril 2016 ;
- DOC3-Plan des Ouvrages Electriques Exploités ; Source : ERDF, Avril 2016 ;
- DOC4-Plan du réseau de Gaz ; Source : GRDF, Avril 2016 ;
- DOC5-Plan de Synthèse des Ouvrages Enterrés ; Source : Mairie de Paris/RATP, Février 2014 ;
- DOC6-Cahier des Charges Ouvrages Sous Boulevard Périphérique (dit « Cahier des charges SSOA ») ; Source : Mairie de Paris, Novembre 2015 ;
- DOC7-Assainissement Porte de Pantin ; Source : Mairie de Paris, Juin 2016.